

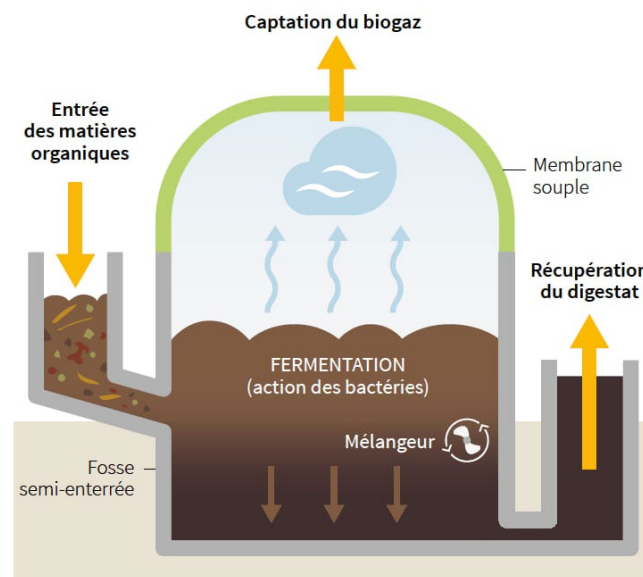
Mise en place d'une production de biogaz (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Bièvre (c) Descriptif : Mise en place d'une production de biogaz	Fiche n° I-2.01
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

MISE EN PLACE D'UNE PRODUCTION DE BIOGAZ

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place des conditions favorables pour inviter à la création d'une production de biogaz en valorisant des déchets organiques. Ceux-ci peuvent être soit agricoles (déjections animales), soit ménagers (tontes, épluchures, aliments, déjections) ou encore industriels (déchets d'industrie agroalimentaire).

La production de biogaz est un processus microbiologique où la matière organique est digérée. La dernière étape de cette digestion s'appelle la méthanisation. Pour ce faire, les déchets sont stockés dans une cuve cylindrique et hermétique appelée « digesteur » dans laquelle ils sont soumis à l'action de micro-organismes (bactéries) en l'absence d'oxygène.



Le résultat est composé d'un mélange de gaz (principalement du méthane, mais aussi du gaz carbonique, du sulfure d'hydrogène, de l'eau et des impuretés diverses) et d'un résidu plus ou moins solide appelé « digestat ». Ce reliquat est stocké et ensuite utilisé comme engrais.

Le biogaz est ensuite brûlé afin de produire de l'électricité et/ou de la chaleur. Si le procédé de fabrication possède une épuration plus poussée, le biogaz peut être utilisé sous forme de carburant ou être injecté dans le réseau de gaz naturel.

La chaleur pourrait servir à des bâtiments communaux, mais le réseau de chaleur imaginé près de la maison communale (voir projet M- 2.09) nécessiterait que le digesteur soit placé à l'intérieur du village, ce qui entraînerait des nuisances dues aux odeurs et au charroi. Il faudra donc analyser les besoins en

chaleur à proximité de l'installation, voir créer des besoins, par exemple, chauffer des serres pour un maraîcher (voir projet fiche I-1.06), ce qui lui permettrait d'étendre sa saison de production et de limiter les effets du climat ardennais compliqué.

2. Justification du projet

Lors du groupe de travail sur la thématique de l'environnement, les participants ont retenu ce projet pour son volet énergétique, mais également pour sa capacité à valoriser des déchets et pour le soutien qu'il pourrait apporter s'il était combiné à un projet nécessitant de la chaleur (comme le maraîchage). Les reliquats pourront également être utilisés dans la fertilisation de terrains cultivés.

Afin d'éviter les gênes engendrées par ce genre d'installation (odeurs et bruits dus au passage de charrois agricole), le projet devra se localiser en bordure ou extérieur de village.

De plus, il faudra veiller à ce que la production de biogaz ne se fasse pas via des cultures dédiées.

Ainsi, ce projet s'intégrerait dans un objectif d'autonomie et permettrait la valorisation des déchets organiques locaux ainsi que la production d'un engrais pour les agriculteurs.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 3	Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel 3.1	En encourageant les circuits courts en valorisant les productions locales (agriculture, bois)
Objectif stratégique 4	Renforcer l'attractivité du territoire communal
Objectif opérationnel 4.1	En accroissant la dynamique des villages par des activités économiques de proximité et de l'emploi, et par une meilleure connectivité du territoire
Objectif stratégique 5	Favoriser la transition environnementale
Objectif opérationnel 5.2	En mettant en place des initiatives en réponse aux enjeux énergétiques



Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale** : Fédérer les producteurs locaux pour améliorer leur circuit de distribution, leur promotion et trouver de nouveaux débouchés.
- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Relocaliser l'économie sur le territoire.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Le projet n'a pas d'impact social particulier
ENVIRONNEMENT	Réduction du gaspillage et de la pollution en réutilisant les ressources et les déchets
ÉCONOMIE	Production locale d'énergie pour plus d'autonomie ; Economie circulaire

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune + initiative privée à déterminer : agriculteur, groupement d'agriculteurs, coopérative agricole, acteur privé de l'agro-alimentaire...
- **Partenaires :** Région wallonne, entreprises de parcs et jardins, particuliers, CLDR, entreprises agro-alimentaires locales (exemple : Cafermi)

7. Programme de réalisation**Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2. La raison principale est que ce projet n'a pas encore de porteur, qu'il n'est pas mûr ; bien qu'il soit important pour son aspect énergétique et environnemental.

État du dossier

Sans objet

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Prise de contacts et informations auprès de partenaires potentiels (exemple : contacts avec Cafermi).

Création d'une structure porteuse : partenariat public-privé, association, ...

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Afin d'éviter les nuisances engendrées par ce genre d'installation (odeurs et bruits dus au passage de charrois agricoles), le projet devra se localiser en bordure de village.

Il faudra également veiller à ce que la production de biogaz ne se fasse pas via des cultures dédiées.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place de l'unité de biométhanisation	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de partenaires professionnels fournissant de la matière (agriculteurs, industries, entrepreneurs)	4	Gestionnaire du biodigesteur
Valorisation complète du gaz et du digestat sur le territoire communal	75 %	Gestionnaire du biodigesteur

9. Annexes

Sans objet.